

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	10

Séance du 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), TROIN Katia (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

07/10/2024

Objet de la délibération

Délibération n°36/2024 : CIMETIÈRE : MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°04/2021 et 26/2022, le conseil municipal a adopté les nouveaux tarifs du cimetière communal.

Il explique qu'il y a lieu de compléter cette délibération et de fixer les tarifs concernant les concessions avec caveau dans le cimetière communal. Il propose de fixer comme suit les tarifs du cimetière communal à compter du 1er novembre 2024 :

Concession avec caveau :

Concession	Durée	Tarif
Simple (+/- 2.50m ²)	15 ans	1500.00€
Simple (+/- 2.50m ²)	30 ans	3000.00€
Simple (+/- 2.50m ²)	50 ans	5000.00€
Double (+/- 5.00m ²)	15 ans	3000.00€
Double (+/- 5.00m ²)	30 ans	6000.00€
Double (+/- 5.00m ²)	50 ans	10000.00€

Renouvellement des concessions

Mêmes tarifs que les concessions de pleine terre

Concession de pleine terre :

Concession	Durée	Tarif
Simple (+/- 2.50m ²)	15 ans	250.00€
Simple (+/- 2.50m ²)	30 ans	480.00€
Simple (+/- 2.50m ²)	50 ans	750.00€
Double (+/- 5.00m ²)	15 ans	500.00€
Double (+/- 5.00m ²)	30 ans	960.00€
Double (+/- 5.00m ²)	50 ans	1500.00€

Renouvellement des concessions

Mêmes tarifs

Emplacement au columbarium :

Concession	Durée	Tarif
1 case	30 ans	550.00€
1 case	15 ans	300.00€
1 case	5 ans	100.00€

Renouvellement des concessions

Mêmes tarifs

Jardin du souvenir :
Dispersion des cendres

gratuite

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :
APPROUVE les tarifs ci-dessus mentionnés
CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

